

Compte-rendu de la CCP PNT CETE/SETRA

13 mars 2018

Personnels CETE.....	2
Personnels SETRA.....	5
En 2019 ?	6
Bilan de gestion et Grilles de salaires.....	6

DÉCLARATION LIMINAIRE

Déclaration préalable de tous les représentants du personnel sous statut PNT CETE/SETRA de la CCP du 13 mars 2018

Comme indiqué dans notre déclaration 2017, les agents sous statut PNT CETE/SETRA ont subi une perte de pouvoir d'achat de plus de 20 % depuis la création des statuts (1973 pour les CETE, 1968 pour le SETRA).

En effet la perte de pouvoir d'achat du point de la Fonction publique constatée est de 25 % sur la période 1973 à 2013. Pour les agents sous statut CETE/SETRA une seule mesure catégorielle, représentant 5% d'augmentation, avec les accords Durafour, a été prise. Cette mesure prise en 1990 a bénéficié à l'ensemble des agents de la Fonction publique.

Depuis, de nombreuses autres mesures catégorielles ont été mises en place pour l'ensemble des corps au sein de ce ministère offrant des avancées en terme de rémunération, aussi bien en indiciaire qu'en indemnitaire voire des améliorations en termes de déroulement de carrière.

Les agents sous statut PNT CETE/SETRA, n'ont pas bénéficié de ces mesures catégorielles et leur grille indiciaire n'a pas été réévaluée comme celles de leurs autres collègues.

Depuis la création de leurs statuts, les agents PNT CETE/SETRA ont donc systématiquement été exclus de mesures permettant au moins de maintenir leur pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, les représentants du personnel considèrent que les mesures catégorielles individuelles ne peuvent pas être l'unique réponse aux attentes des agents PNT CETE/SETRA et ceci d'autant plus que les ratios pro/pro sont toujours revus à la baisse au regard des règles appliquées sur des corps en voie d'extinction et donc à faible effectif.

Pourquoi un GVT de 0.91 % en 2017 alors qu'il est de 1.5 % dans la fonction publique d'état ?

Les représentants du personnel réclament avec force la réévaluation des grilles indiciaires des agents PNT CETE et SETRA à hauteur de 30 points d'indice pour tous.

Les représentants revendiquent aussi un assouplissement des conditions d'avancement et la mise en œuvre d'une durée moyenne d'échelon ramenée à 2 ans et 6 mois, afin de permettre aux 103 derniers agents encore en fonction, dont l'âge moyen se situe à 62 ans, de bénéficier d'un rattrapage sur la perte de pouvoir d'achat subie depuis de très nombreuses années et leur offre ainsi la possibilité de gagner quelques points de retraite supplémentaires pour améliorer une retraite calculée sur les 25 meilleures années de cotisation espérant que ces dernières années comptent



parmi les meilleures.

Les représentants du personnel dénoncent aussi le déroulement de cette CCP 2018 où, pour la première fois, ils n'ont pu se réunir en pré CCP entravant ainsi les travaux préparatoires permettant de débattre de dossiers sur lesquels nos avis seraient divergents ou pour permettre de préparer les dossiers contentieux et rattraper les propositions perdues dans les circuits administratifs. Nous souhaitons obtenir de votre part des éclaircissements sur cette unique convocation et sur les dispositions que vous envisagez à l'avenir afin que le déroulement de cette CCP revienne dans une norme où les représentants du personnel soient en capacité d'assurer pleinement leur rôle.

Nous sollicitons un RDV spécifique avec la DRH avant la fin du premier semestre 2018 pour discuter de l'ensemble de ces points et obtenir des réponses à nos demandes.

Les représentants CFDT, CGT et FO

Réponse de la présidente de la CCP

L'administration, évoque la situation globale des fonctionnaires, le gel du point d'indice, le contexte économique, l'endettement de l'état, les projets de réforme des retraites sans apporter de réponses concrètes à nos demandes. La présidente s'engage à porter la demande de RDV auprès du DRH.

L'administration n'a apporté aucune information sur les raisons de la non tenue d'une pré- CCP.

FO a rappelé que les agents de l'Etat ne sont pas responsables de la dette de l'Etat, que la demande exprimée pour les agents PNT est légitime et que l'on ne peut opposer un statut à l'autre. Pour Force Ouvrière l'objectif est de tirer les agents vers le haut et non pas comme le gouvernement actuel cherche à le faire avec l'unique but de réduire les acquis en opposant les contractuels aux fonctionnaires au travers de dogmes pour une économie libérale.

CCP 2018

La CCP compétente à l'égard des agents recrutés ou régis par le règlement du 14 mai 1973 et les personnels régis par le règlement du 7 septembre 2006 au titre de l'année 2017 regroupe tous les personnels PNT CETE et PNT SETRA de l'ensemble des services du Ministère (AC, services déconcentrés, Établissements Publics). Elle est composée du côté des représentants du personnel de 3 titulaires et 3 suppléants.

La CCP 2018 est présidée par Cécile LERAY (SG/DRH/MGS), assistée de : Christophe GIELEN Adjoint à la cheffe de bureau (SG/DRH/G/MGS3), Laureline BONIN, Cheffe du pôle des personnels sous-quasi-statut et des ouvriers des parcs et ateliers (SG/DRH/MGS3), Marie-Christine BAGNATI, Chargée de mission Chercheurs et PNT (SG/DRH/D/CE-CM). Secrétariat assuré par Michèle PILLAUT (SG/DRH/G/MGS3). Anne-Marie LE GUERN (SG de l'IFSTTAR), Geneviève MORITZ (SG du Cerema DetchITM).

Les représentants des personnels présents sont pour :

FO : François ARAQUE et Philippe LE GUILLOU

CFDT : Denis JOUIN ;

CGT : Jean-Claude HIPPOLYTE et Thierry LE CORRE,

Approbation du procès verbal 2017

Les représentants du personnel ont soumis une requête pour ajouter en annexe au procès verbal de la CCP du 16 mars 2017 une copie d'un mail adressé au DRH en 2017. Cette demande a suscité d'après discussions mais n'a pas été acceptée par la présidente. Les représentants du personnel regrette cette décision mais ont, malgré ce refus, approuvé le PV à l'unanimité des participants.

Personnels CETE

Le nombre de points disponibles au titre du GVT pour l'année 2018 est de :

- 706 points soit un GVT moyen de 1,13 %
- 726 points soit un GVT maxi de 1,16 %

1. Promotions

Nom	Service	Promu à	Date effet
Catégorie A - changement de classe			
MERLIOT Erick	IFSTTAR	Assistant Classe B	01/01/18
GIACCOMELLI Alain	DREAL Grand Est	Assistant Classe B	01/01/18
BELIOT Catherine	DGALN	Assistant Classe D	01/01/18
Changement de catégorie Fonction Publique de B à A			
ROSSET Monique	CEREMA DterCE	Assistant Classe A	01/01/18
Catégorie B - Changement de classe			
LEFEBVRE Jean-Yves	DTAM 97	Technicien Sup Classe D	01/01/18
ROUSSEAU Marie-Hélène	IFSTTAR	Adjoint admin Classe D	01/01/18
Catégorie C - Changement de classe			
MOTTE Nadine	CEREMA DtechEMF	Agent admin Classe A	01/01/18

2. Avancement d'échelon

Nom	Service	Promu à	Date effet
Assistant			
JACQUIER Bernard	CEREMA DterCE	Classe A Ech.10	01/01/18
PAPACOTSIA Antoine	DREAL NA	Classe B Ech.9	01/01/18
MICHAUD Alice	DRIEA	Classe B Ech.8	01/01/18
DEMARE Dominique	IFSTTAR	Classe B Ech.7	01/01/18
GARDET Christian	CEREMA	Classe B Ech.5	01/07/18
Technicien supérieur			
TESSON Nadine	CEREMA DterO	Classe A Ech.11	01/01/18
POITRENAUD Chantal	IFSTTAR	Classe B Ech.11	01/07/18
MOLIARD Jean-Marc	IFSTTAR	Classe B Ech.10	01/07/18
CELEMENT Marc	CEREMA DterCE	Classe B Ech.8	01/07/18

SIMON Didier	CEREMA DterE	Classe B Ech.7	01/01/18
TRINCAT Anne-Marie	CEREMA DterSO	Classe B Ech.7	01/07/18
BARDIN Georgette	CEREMA DterMed	Classe C Ech.11	01/07/18
GRAVEL Laurence	IFSTTAR	Classe C Ech.8	01/01/18
LEPRETRE Benoît	CEREMA DterSO	Classe C Ech.5	01/01/18
PHILIPPE Patrice	SG/SPSSI/CP2I	Classe C Ech.5	01/01/18
COULON Thierry	CEREMA DterSO	Classe D Ech.11	01/01/18
DUFOSSE Marie-Christine	CEREMA DterSO	Classe D Ech.9	01/01/18
Technicien			
MORIN Didier	CEREMA DterO	Classe E Ech.7	01/07/18
Adjoint administratif			
DESHORMEAUX Evelyne	CEREMA DterIDF	Classe A Ech.10	01/07/18
STYPULA Lydia	CEREMA DterIDF	Classe D Ech.6	01/01/18
Cadre administratif			
COSTE Dominique	DDTM Aude	Classe B Ech. 7	01/01/18

FO est intervenue au sujet de dossiers qui n'ont pas été transmis à la DRH. Suite à notre mail que nous avons adressé en urgence avant la CCP, l'administration a répondu à nos demandes et indique qu'il n'y a pas de fait significatifs permettant de valider ces dossiers. FO dénonce la non tenue d'une pré-CCP qui aurait permis éventuellement d'identifier suffisamment tôt les dossiers dont les arguments pour répondre aux critères de gestion n'étaient pas suffisamment étayés.

3. Avancements au choix classe D

Nom	Service	Date effet
Assistant D		
GILOPPE Didier	CEREMA DterNC	01/01/18
Technicien supérieur D		
HUMEAU Jean-Bernard	CEREMA DterO	01/01/18
ROMAGNY Jean-Claude	DEAL GUADELOUPE	01/07/18
LOKSCH Jacqueline	SG/SPSSI/CPII	01/01/18
FAUCON Didier	CEREMA DterNC	01/07/18
LEJEUNE Danièle	IFSTTAR	01/01/18
CLOMP Christian	IFSTTAR	01/01/18
ARAQUE François	DGAC/SNIA	01/01/18

Force Ouvrière a défendu la position pour qu'un maximum de propositions faites par les services pour un avancement à 2 ans et 2 ans et 6 mois soit accepté par l'administration. Ces avancements accélérés sont examinés par l'administration sous l'angle de faits marquants ou significatifs justifiant la demande et les dossiers présentés ne font pas toujours apparaître ces éléments. Nous avons aussi essayé de faire changer la position de l'administration, en particulier lorsque les dates proposées étaient au 1^{er} juillet en

essayant de ramener ces propositions à la date du 1^{er} janvier. En effet, il faut savoir que le GTV est considéré comme consommé dès lors qu'il est mis en œuvre dans l'année. Pourquoi donc retarder l'avancement des agents si le GVT n'est pas atteint ?

Le nombre de points utilisés au titre du GVT en 2018 est de 709.

La position de l'administration reste ferme car il s'agit bien d'une question de masse salariale qui la détermine, car, et la présidente l'a admis, les arbitrages sont soumis au CBCM (contrôleur budgétaire). La position de l'administration est donc de ne pas consommer le GTV maximum autorisé. Bons élèves jusqu'au bout !

Force Ouvrière continuera à défendre les avancements accélérés pour qu'ils ne disparaissent pas. Nous attirons toutefois votre attention sur les conditions à respecter pour prétendre à un avancement accéléré et vous invitons à vous assurer que votre service prépare au mieux de vos intérêts votre dossier pour 2019.

Personnels SETRA

- aucune proposition par les services pour une promotion.
- 1 agent a été proposé pour un avis très favorable pour un avancement accéléré de 3 mois :

Nom	Service	Avis
BOURLES Nelly	CEREMA DterCE	En attente de validation si confirmation du service

Face au refus de l'administration d'accorder cet Avis très favorable, au prétexte que le dossier ne fait pas apparaître de faits significatifs réalisés en 2017 pouvant justifier de cet avancement, Force Ouvrière a dénoncé l'absence de prè-CCP qui aurait pu aider à instruire le dossier correctement. Force Ouvrière a donc demandé à la présidente de se rapprocher du service pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un problème de rédaction ou de présentation dans la proposition faite par le service. L'avancement accéléré est donc en attente de validation de la DRH après avoir repris contact avec le service.

- 2 agents ont bénéficié d'une proposition pour un changement d'échelon

Nom	Service	Promu à	Date effet
DUGAY Joël	SG/SPSSI/CP2i	Cadre C Ech.7	1/05/2018
TOULOUSE Pierre	CGEDD	CadreD Ech.10	05/06/2018

Les représentants FO ont informé individuellement chaque agent concerné par une promotion ou un avancement d'échelon. Tous ces résultats doivent être confirmés par le compte rendu officiel de la cellule de gestion des PNT SG/DRH/MGS/MGS3.

Les représentants du personnel Force Ouvrière tiennent à remercier très chaleureusement Michèle Pillaut qui nous a indiqué en fin de séance avoir participé à sa dernière CCP avant son prochain départ en retraite en fin d'année 2018.

Michèle nous accompagne depuis de nombreuses années pour préparer les dossiers de promotions, répondre à nos questions mais surtout relancer et interroger les services afin que tous les dossiers soient présentés en CCP. Nous devons lui reconnaître une patience extrême... mais surtout une gentillesse infinie. Bonne route Michèle sur les chemins tourangeaux.



Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Et en 2019 ?

Les élections professionnelles se dérouleront le 6 décembre 2018. A cette occasion, le périmètre de la CCP sera très certainement modifié car l'administration cherche à réduire le nombre de CCP/CAP. Cette future CCP sera fusionnée avec les agents RIN qui représentent une population d'environ 180 agents.

Comme vous pourrez le constater dans le bilan de gestion, la pyramides des âges ne plaide pas en notre faveur pour le maintient d'une CCP unique.

Force Ouvrière présentera une liste sur le périmètre de cette nouvelle CCP. Dans la mesure où vous nous accorderez de nouveau votre confiance en renouvelant notre mandat pour siéger à partir de 2019, nous continuerons à défendre les intérêts collectifs et individuels des agents.

BILAN DE GESTION ET GRILLES DE SALAIRES

Le bilan de gestion en date de Mars 2018 est disponible en téléchargement sur intranet en cliquant [ICI](#)

Retrouvez les grilles de salaires au 1^{er} février 2018 en cliquant [ICI](#)

VOS CONTACTS ÉLUS À LA CCP

[François ARAQUE](#) – DGAC/SNIA

☎ 01 44 64 32 65

[Philippe LE GUILLOU](#)– SG/DICOM

☎ 01 40 81 76 98



[BULLETIN D'ADHÉSION](#) à retourner à l'adresse ci dessous

La cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. Ainsi, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66%. Alors, n'hésitez plus !

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE !

Je souhaite adhérer au SNP2E Force Ouvrière :

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

INM :

SERVICE :

TÉLÉPHONE :

DATE et SIGNATURE :

METS - MCT / Permanence SNP2E-FO

Arche de la Défense – Colline sud – Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04
Téléphone : 01 40 81 24 20

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Intranet : <http://intra.snp2e-fo.syndicat.rie.min-e2.fr/>